



Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 janvier 2002 déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme

Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,

Le Ministre-Président  
F.-X. de DONNEA

Le Secrétaire d'Etat à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire  
W. DRAPS